



enceinte et patron me demandant de faire un abandon de poste.

Par **Nora5978**, le **28/05/2013 à 13:33**

Bonjour, je suis actuellement enceinte, et ma patronne le prend mal, elle me parle mal, me dit des propos inappropriée, j'ai eu un avertissement que j'ai contesté biensûr, j'ai eu un deuxième avertissement que j'ai aussi contesté, elle déforme tout, ment, entre temps elle m'a demandé de faire un ABANDON DE POSTE et m'a dit qu'elle me paierai mon préavis!!!! cela est inégal, et la elle m'a mise à pied et me convoque le 03 juin à 10h pour un entretien préalable au licenciement.Elle n'aime pas qu'on lui réponde, nous laisse même pas le temp de nous expliquer!! je travaille à Maurepas au Transport des Hanges en cdi 25h intermittent. Elle m'a dit qu'elle ne pouvait pas me virer sachant que je suis enceinte ni faire de contrat à l'amiable et de rupture conventionnelle!!! De plus, elle est déjà connu des tribunaux, prud'hommes!!!

Je veux bien recevoir une aide.
Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Mme EL BOURHIMI.

Par **P.M.**, le **28/05/2013 à 14:05**

Bonjour,
Il est étonnant que dans une activité de transports vous puissiez être en contrat intermittent...
Je vous conseillerais déjà de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Par **Nora5978**, le **28/05/2013 à 14:21**

Bonjour, merci pour votre réponse, je vais demain voir un syndicat pour être assistée lors de mon rendez vous!

Cordialement.

Par **P.M.**, le **28/05/2013** à **14:33**

Bonjour,

Il y a urgence et ce n'est pas une organisation syndicale qui vous fournira forcément immédiatement un [Conseiller du Salarié](#) en absence de Représentant du Personnel dans l'entreprise mais il faudrait que vous les contactiez dès maintenant d'après la liste disponible à la Mairie du lieu d'où avoir lieu l'entretien préalable ou à l'Inspection du travail ou même parfois sur internet sur le site de la Préfecture du Département...